

Référence : C.N.203.2023.TREATIES-XXI.10 (Notification dépositaire)

ACCORD SE RAPPORTANT À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR
LE DROIT DE LA MER ET PORTANT SUR LA CONSERVATION
ET L'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE MARINE
DES ZONES NE RELEVANT PAS DE LA JURIDICTION NATIONALE

NEW YORK, 19 JUIN 2023

OUVERTURE À LA SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique ce qui suit :

L'Accord susmentionné a été adopté le 19 juin 2023 lors de la cinquième session de la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

La notification dépositaire C.N.202.2023.TREATIES-XXI.10 relative à la parution des copies certifiées conformes de l'Accord a été circulée le 20 juillet 2023.

Conformément à son article 65, l'Accord sera ouvert à la signature de tous les États et organisations régionales d'intégration économique le 20 septembre 2023 et restera ouvert à la signature au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York jusqu'au 20 septembre 2025.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que, conformément à la pratique internationale établie, seuls les chefs d'État, les chefs de Gouvernement ou les ministres des affaires étrangères sont habilités, de par leurs fonctions, à signer des traités au nom des États sans avoir à produire de pleins pouvoirs à cet effet. Tout autre représentant souhaitant signer doit être muni de pleins pouvoirs émanant de l'une de ces autorités.

Le Secrétaire général saurait gré aux États et aux organisations régionales d'intégration économique souhaitant signer l'Accord de bien vouloir préalablement adresser les pleins pouvoirs requis, le cas échéant, à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, par courriel : treatysection@un.org.

Pour plus d'information concernant les pleins pouvoirs, on peut se reporter au *Manuel des traités* disponible sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies, à l'adresse suivante : https://treaties.un.org/Pages/Resource.aspx?path=Publication/TH/Page1_fr.xml.

Le 20 juillet 2023

